

Marrakech, le 22 novembre 2013

7^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP

Résolution pour promouvoir une éducation au numérique pour tous

Nous, membres de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), réunis à Marrakech le 22 novembre 2013 dans le cadre de la 7^{ème} Assemblée générale des commissaires à la protection des données personnelles de la Francophonie ;

Nous fondant sur les déclarations des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, adoptées lors des sommets de Ouagadougou en 2004, Bucarest en 2006, Montreux en 2010, et Kinshasa en 2012 ;

Conscients que nos concitoyens évoluent dans un univers tout numérique, sans toutefois être suffisamment sensibilisés et avoir connaissance des risques inhérents, notamment en matière d'atteinte à la vie privée ;

Conscients des efforts de sensibilisation menés par certains de nos membres au niveau national, en particulier auprès des jeunes, et désireux de partager les bonnes pratiques au sein de notre réseau ;

Désireux de donner effet à la Stratégie de la francophonie numérique « Horizon 2020 » adoptée lors à Kinshasa par les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, dont l'un des axes est d'édifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques ;

Désireux de donner effet à la Résolution de l'AFAPDP adoptée à Mexico en 2011 et relative à la sensibilisation efficace de la société à la protection des données personnelle ;

Désireux de donner effet à la résolution de la 30^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée adoptée à Strasbourg en 2008 et relative à la vie privée des enfants en ligne ;

Désireux de donner effet à la résolution de la 35^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée adoptée à Varsovie en 2013 et relative à une éducation au numérique pour tous ;

Dans cet esprit, nous engageons à :

1. Continuer à promouvoir une utilisation respectueuse et responsable des technologies du monde numérique auprès des citoyens et des organisations publiques et privées ;

2. Encourager une formation au numérique tout au long de la vie et accessible à tous car il est nécessaire, dans un monde où les technologies évoluent très rapidement, de donner aux personnes des moyens pour devenir des acteurs responsables et égaux face au numérique ;

3. Proposer des actions concrètes et des outils pratiques tels que :
 - a. la sensibilisation des autorités et organismes nationaux compétents pour explorer cet axe de formation (exemples : ministère de l'éducation, fédération des parents d'élèves, fédération des professeurs, ...),
 - b. l'insertion et la reconnaissance dans les programmes scolaires, de l'éducation à la protection de la vie privée et des données personnelles ;

4. Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes et proposer des actions et outils adaptés à ce public et aux personnes qui les entourent (parents, professeurs, ...) ;

5. Participer, dans la mesure de nos moyens, aux projets relatifs à la protection des enfants face aux écrans mis en œuvre dans le cadre du partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels francophones ;

6. Participer, dans la mesure de nos moyens, aux travaux du groupe de travail qui sera mis en place au niveau international à la suite de l'adoption à Varsovie en 2013 de la Résolution pour une éducation au numérique pour tous.